

Les organisations de producteurs au service des agriculteurs et des territoires ruraux

Lettre d'information n°12
Août 2018

L'Upat élargit sa base et s'engage à la renforcer

L'ambition et la stratégie de développement de l'Union Al Amal des apiculteurs de Taza (Maroc) – Upat – l'ont amenée à réfléchir à l'élargissement progressif de sa base. Fert accompagne ce processus à travers la formation des membres du conseil d'administration au diagnostic des coopératives : élaboration d'un guide d'entretien, conduite de l'entretien, enregistrement des données et analyse. Quatre membres de l'union ont ainsi réalisé le diagnostic d'une vingtaine de coopératives de la province, candidates à l'adhésion à l'union.

Une grille d'analyse a ensuite été adoptée pour faciliter la sélection des nouvelles coopératives à intégrer. Elle a permis de considérer :

- ✓ certains critères éliminatoires, à savoir la non-conformité avec la loi 112/12 relative aux coopératives et l'adhésion à des groupements d'intérêt économique de la province ;
- ✓ et des critères qualitatifs pour classer les coopératives, à savoir leur nombre d'adhérents, leur âge, la pratique de la transhumance, la diversité des miels produits, l'accès aux marchés et la participation aux foires.

L'Upat fut créée en 2013 par 4 coopératives ; en 2016 elle en regroupe 10. Lors de son assemblée générale de juin 2018, l'union a acté l'adhésion de 9 nouvelles ; elle compte donc maintenant 19 membres, soit 277 apiculteurs-trices.

Au cours de l'AG, l'union a également partagé son plan d'action, sa stratégie de développement ainsi que les principes de fonctionnement et de coopération auxquels elle adhère.

Par l'élargissement progressif qu'elle opère et les diagnostics préalables, l'union espère ainsi s'être assurée d'un réel partage des valeurs et d'une adhésion à la stratégie et se garantir, par la suite, un engagement et une participation effective, y compris financière, à son développement et celui de ses services, tels que le complexe apicole.



Le développement d'un appui double : technique et « vie associative »

Au-delà des services auxquels tous les apiculteurs membres, y compris les nouveaux, pourront accéder (approvisionnement en intrants, commercialisation, prestation d'extraction, ...), l'union, avec l'accompagnement de Fert, développe un appui sur mesure aux nouvelles coopératives. Pour cela, elle mobilise :

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ son <i>technicien apicole</i>, pour établir le diagnostic des ruchers (état sanitaire, état productif, ...) et le niveau de connaissances des apiculteurs qui les gèrent | } | Un programme de formation technique adapté à chacun et un suivi rapproché des ruchers seront mis en place. |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ son <i>directeur</i> et des membres du conseil, pour sensibiliser, partager des principes de fonctionnement, observer et questionner les difficultés organisationnelles | } | Un programme de formation et d'accompagnement sera mis en place sur les aspects de gestion, gouvernance, communication... |

La SMSA Zed Elkhir teste la vente directe de moutons pour l'Aïd

La société mutuelle de services agricoles - SMSA Zed Elkhir à Sidi Makhlouf a testé en 2018 la mise en place d'un point de vente directe du producteur au consommateur, avec l'appui du groupement interprofessionnel des viandes rouges et du lait - GIVLait, de l'office de l'élevage et des pâturages - OEP - et du commissariat régional de développement agricole - CRDA. En accord avec la municipalité de Médenine, ce point de vente a été installé sur la route de Gabès, à proximité de l'OEP, à Médenine.

Dans le sud tunisien, les moutons de l'Aïd se vendent généralement à un prix forfaitaire proposé par le marchand de bétail, qui n'est pas toujours en adéquation réelle avec la bête. Afin de rendre la transaction entre le consommateur et l'éleveur plus transparente et juste, les ventes ont été effectuées au kilogramme de poids vif ; les prix ont été validés entre les éleveurs et le ministère (11 TND, soit 3.7 €, pour les moutons de plus de 40 kg et 11,5 TND, soit 3.8 €, pour ceux de moins de 40 kg).

Une expérience prometteuse que la SMSA va renouveler et développer en 2019

Entre le 10 et le 19 août, période d'ouverture du point de vente, 167 moutons ont pu être vendus : il s'agit de la totalité des moutons présentés sur le point de vente. Ces ventes représentent un chiffre d'affaire de 77 200 TND, soit 25 700 € (des moutons de 27 à 60 kg ont été vendus, à un prix allant de 310 à 660 TND). Les ventes et le gardiennage étaient gérés par des adhérents de la SMSA, indemnisés pour leur temps passé. De plus, les éleveurs ont pris en charge les frais d'alimentation de leurs moutons.

La SMSA qui a organisé l'opération prélevait 0,250 TND par kilogramme de poids vif, ce qui lui a notamment permis de couvrir les frais de matériel (abris, ...) et de main d'œuvre notamment. Le GIVLait a participé au salaire des ouvriers agricoles et à l'achat du grillage pour l'enclos et des banderoles. L'OEP a pris en charge l'eau et l'électricité.

Pour cette première expérience, quatre éleveurs seulement avaient souhaité mettre en vente leurs moutons au travers du point de vente ; ils venaient quotidiennement vérifier les ventes et prélever leurs recettes.

Tant les éleveurs que les acheteurs/consommateurs ont montré leur entière satisfaction de l'opération : ils attestent de plus de transparence et de justesse dans les prix et apprécient le lien direct et de confiance établi entre la coopérative et les acheteurs.

La SMSA souhaite réitérer l'expérience en 2019, en installant 2 points de vente, et, au travers de sensibilisations, en permettant à plus d'éleveurs de vendre leurs moutons directement aux consommateurs.



Pour vous inscrire à la lettre d'information :
lettre_paopa_an@fert.fr

Cette lettre d'information est réalisée par l'association Fert (www.fert.fr) et ses partenaires locaux. L'action est cofinancée par :

AGRICORD

